

La Stratégie Nationale de l'Algérie durant la Période Coloniale

Mohamed Sadeg*

Résumé

Dans ce deuxième article, qui traite de la stratégie nationale de l'Algérie de 1830 à 1962, nous effectuons l'étude systématique des grandes variables macro-économiques et politiques avec, comme objectif, de faire apparaître les grands choix qui ont été faits et la manière dont ils ont été réalisés.

L'histoire stratégique de l'Algérie, c'est une autre façon de raconter son histoire. Elle met l'accent sur les objectifs et sur les efforts pour les réaliser.

Les choix sont d'abord placés dans leur contexte, puis le processus qui a mené à leur adoption est décrit avec autant de précision que possible en mettant en valeur les principaux acteurs et leurs actions. L'analyse de la démarche stratégique comprend la détermination des grands objectifs, la formulation de la stratégie ainsi que la mise en place des mécanismes qui ont permis soit la réalisation soit la non réalisation des objectifs.

Mot Clefs :

Objectifs, Politiques, grandes Variables Macro-économiques, Formulation de la Stratégie, Valeur des Dirigeants.

Introduction

La colonisation française en Algérie qui a duré de 1830 à 1962 est la plus récente occupation étrangère qu'ait connue l'Algérie. Par sa culture, elle a marqué, avec la civilisation arabo-islamique, l'histoire de l'Algérie contemporaine. Ce deuxième article traitera la colonisation française qui a influencé le cheminement de l'Algérie. L'Algérie a été le premier pays de l'Afrique du Nord à être occupé par les français. La colonisation française de l'Algérie s'imposait autant pour des considérations économiques et financières que géostratégiques. Les rapports entre l'Algérie colonisée et la métropole ont donc obéi au schéma colonial classique : exploitation économique, contrôle politique et domination culturelle.

Nous décrivons l'histoire coloniale de l'Algérie en mettant l'accent sur le processus, la stratégie et sur les dirigeants et leurs actions.

1.1 Contexte

1.1.1. Contexte Politique

1.1.1.1 Politique Extérieure

La colonisation de l'Algérie par la France a eu lieu dans une conjoncture internationale marquée par l'expansion de l'impérialisme français et la rivalité entre les puissances colonisatrices : France, Angleterre, Italie, Allemagne. Après la

*Maître de Conférences à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger (ESC), PHD Es-Sciences Economiques de Leeds University, Maître de Recherche au Laboratoire d'Etudes Pratiques en Sciences Commerciales et en Sciences de Gestion de l'ESC.

Je remercie vivement Monsieur Larabi Hachemi ex Président de la chambre de commerce et d'industrie algérienne pour ses remarques pertinentes et d'avoir mis à ma disposition son fonds documentaire.

guerre contre la Prusse en 1870, la France sort de son isolement en 1882 avec le rapprochement franco-russe. Mais à partir de 1900, la situation internationale se caractérise par ce qu'on a appelé «la paix armée» qui associe deux éléments caractéristiques : un système d'alliance et la course aux armements.

La perte d'Alger a eu lieu donc dans une conjoncture internationale marquée par l'isolement de la régence sur le plan international. La Russie déclara qu'elle verrait avec plaisir la France conserver à Alger un établissement assez fort pour assurer, à jamais la sécurité de la navigation dans la Méditerranée. La Prusse conseilla à la France d'exiger une bonne indemnité territoriale et de s'établir définitivement dans le pays. L'Angleterre, après la perte d'Alger, voulait seulement obtenir des garanties sur le sort de la capitale de la Régence. L'Angleterre, que l'opinion et le poids de la dette contraignaient à une politique de paix, se résigna devant le fait accompli. L'Espagne, tout en voulant préserver les avantages du traité de commerce signé avec le Dey, s'opposera aux demandes françaises d'utilisation de ses ports et d'installation d'un hôpital militaire aux Baléares. Les États du Nord, surtout la Suède, furent favorables, à l'occupation française. Le pape ne refusa pas l'usage de ses ports. Le roi de Naples laissa ses marchands fournir des barques à l'armée française (M.Kaddache, 1998). Par ailleurs, Alger ne bénéficia pas de la solidarité maghrébine. Le dey tunisien Hossein s'était engagé, vis à vis des Français, à conserver une attitude neutre. Il émit des vœux pour le succès des armes de France. Il facilita le ravitaillement du corps expéditionnaire, empêcha les contingents turcs d'aller au secours d'Alger et va jusqu'à féliciter De Bourmont. Cependant, l'opinion publique tunisienne était nettement favorable aux Algériens. Le Sultan Moulay Abbas El Rahmane, ne croyant pas à une conquête de l'Algérie par les Français, garantit sa neutralité à la France et autorisa les Français à s'approvisionner dans ses ports. L'opinion publique marocaine était hostile à l'intervention française ; le peuple marocain, consterné espérait une intervention anglaise, ou la reprise d'Alger par une armée conduite par la confrérie des Tidjanias.

Après que «l'entente cordiale» de 1904 avec l'Angleterre eut liquidé le contentieux colonial, la France participe en 1907 au système d'alliance triangulaire (France, Russie, Angleterre). Depuis 1905, l'Europe est cependant secouée par une succession de crises qui aboutissent à la première Guerre mondiale en 1914 et en 1918, à la victoire des Alliés. La fin de la guerre et les traités subséquents changent profondément la physionomie territoriale du monde. On assiste notamment à la fin de l'Empire Ottoman et à la perte par les Allemands de toutes leurs colonies. Ces dernières sont partagées entre la France, l'Angleterre, le Japon et l'Afrique du Sud. En Europe, l'Alsace et la partie annexée de la Lorraine reviennent à la France.

Au total, la Première Guerre mondiale a entraîné la dislocation de deux grands ensembles historiques, l'Empire Austro-hongrois et l'Empire Ottoman, ainsi que la multiplication de nouveaux États créés de toutes pièces ou reconstitués et la révolution bolchevique en Russie. Entre 1919 et 1925, les séquelles de la guerre accroissent les difficultés internationales (frontières indécises et contestées). De plus, la révolution soviétique fait peser une menace sérieuse sur les jeunes nations (Pologne, États baltes), ainsi que sur l'ordre social et sur les régimes politiques

dans les pays occidentaux. À partir de 1925, avec la fixation des frontières, l'amorce des relations entre la Russie soviétique et l'Europe, la fondation de la Société des Nations pour organiser la sécurité collective et la mise en place d'une procédure d'arbitrage, s'ouvre une période de détente et de stabilité. Dès 1929, la grande crise économique, conjuguée à la crise des institutions de la démocratie parlementaire, remet toutefois en cause cette stabilité.

Les nationalismes économiques viennent épauler les nationalismes politiques et militaires. On assiste à la naissance de régimes autoritaires. La politique de désarmement est abandonnée. Le second conflit mondial éclate en 1939 pour s'achever en 1945 par la victoire des Alliés (principalement la France, l'Angleterre, l'URSS et les États-Unis). La Deuxième Guerre mondiale se solde cette fois encore par la transformation des territoires et des systèmes politiques et socio-économiques. Dans les colonies, les mouvements nationalistes amorcés après la première Guerre Mondiale sont réactivés. Autres conséquences au niveau mondial : la constitution, à partir de 1947, des blocs Est- Ouest et l'installation de la guerre froide. En 1946, la France se donne une nouvelle constitution (IV République). Le régime d'assemblée triomphe une nouvelle fois, avec des innovations dans le régime électoral (représentation proportionnelle, droit de vote des femmes). À côté des réformes politiques, des réformes économiques sont mises en chantier et l'Etat devient un agent économique important avec la nationalisation de certaines entreprises.

1.1.1.2 Politique Intérieure

À l'image de la situation internationale, la politique intérieure de la France se caractérise par une instabilité gouvernementale aiguë par le régime d'assemblée parlementaire (III et IV République). En Algérie, le mouvement national, qui s'est manifesté depuis 1920, s'est peu à peu renforcé au fil des années, notamment avec la radicalisation vers le nationalisme de l'Étoile Nord- Africaine (ENA). L'ENA qui forme la première ébauche du nationalisme algérien, qui est officiellement créée en 1926 à Paris au sein de l'émigration en France A.Mehsas (1990). Les émigrés apprirent, au contact des organisations syndicales, en particulier le CGTU et les communistes, les principes et les méthodes de l'organisation. Hadj Ali Abdelkader, l'Émir Khaled, Belghoul, Messali, Djeflal et d'autres travailleurs algériens ont été à l'origine de la fondation de l'Étoile Nord Africaine. Dès les premières années émergèrent quelques noms, l'Émir Khaled comme président d'honneur et Hadj Ali Abdelkader comme président, l'Étoile précisait ses tendances nationalistes.

L'Étoile va, très tôt être marquée par le leadership de Messali Hadj. Il dénonça la politique coloniale française et affirma la volonté de son organisation de lutter pour l'indépendance des trois pays de l'Afrique du Nord, en février 1927 lors du congrès anticolonialiste de Bruxelles, organisé par la « ligue contre l'oppression colonialiste », devant Nehru et Ho chi Minh.

En 1928, note Mohamed Harbi, (1993), l'ENA se rétrécit comme une peau de chagrin. En proie aux attaques convergentes de l'administration, et des communistes qui n'hésitent pas à retirer leur aide logistique et à l'utiliser comme

moyen de pression contre une organisation qui leur échappait de plus en plus. Le 20 Novembre 1929, l'ENA est dissoute par le gouvernement Tardieu. En 1933, sous l'initiative de Messali Hadj et des populistes, elle est rapidement reconstituée, sous le nom de "Glorieuse Étoile Nord Africaine" et avec un nouveau journal "EL-Oumma" (la communauté des croyants) qui succédera à "EL-Ikdam Nord - africain", journal de l'émir khaled

Un tournant d'inspiration religieuse est nettement perceptible, les références à l'islam et à l'arabisme, apparaissent dans les rapports avec l'émir Chekih Arslan qui publie à Genève la Nation Arabe. Le journal EL-Oumma porte en manchette une citation du prédicateur égyptien, Cheikh Abdou» le vrai patriotisme dans l'islam est celui qui se manifeste dans l'action».

Messali se brouille avec les communistes et fait ainsi voter l'interdiction de la double appartenance entre PCF et l'ENA. Il devient le leader d'un nationalisme à base ouvrière, mais aussi arabo-musulman.

En 1936, le triomphe, en France, du front populaire rassemblait les partis, les mouvements et les syndicats de la gauche. L'unité de cette Gauche était un exemple pour les partis et groupements algériens, elle était nécessaire d'autant plus que la gauche était supposée avoir une certaine sympathie pour la question algérienne.

L'ENA est dissoute par le front populaire en janvier 1937, mais en mars 1937, Messali annonce la fondation du parti du peuple algérien(P.P.A). Le P.P.A. se montre interclassiste et plébéen, et se réfère au peuple comme valeur suprême. Il entend se distinguer du replublicanisme assimilationniste porté par Ferhat Abbas et du fondamentalisme religieux véhiculé par les Oulémas du Cheikh Ben Badis.

Ferhat Abbas sera à l'origine de la publication du Manifeste du Peuple Algérien en février 1943, et ensuite en mars 1944 la constitution de l'association des Amis du Manifeste et de la liberté (AML) avec l'accord du PPA et des Oulémas, et ensuite de la constitution de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien en 1946 (U.D.M.A). À partir de mars 1944, le mouvement méssaliste se déplore dans la structure unitaire des Amis du Manifeste et de la Liberté (A.M.L), ce sont les A.M.L qui appellent aux manifestations du 8 mai 1945. Les manifestants qui défilent portent des banderoles où sont inscrits des slogans tels que "A bas le fascisme et le colonialisme", «liberté pour tous». La police tire pour disperser les manifestants et les militants du PPA, qui encadrent les cortèges, ripostent. La foule s'en prend aux Européens, on relèvera, le 8 mai au soir, 103 tués et 110 blessés. Le 10 Mai, la réaction française, véritable guerre de représailles tourne au massacre selon l'historien Kaddache(1987). Ces sanglants événements ont fait selon les Algériens, 45000 morts. Ces tueries vont définitivement creuser le fossé entre les deux communautés et convaincre nombre de nationalistes algériens que seule l'action armée peut arracher des concessions à la France. En octobre 1946, Messali fonde le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (M.T.L.D), vitrine légale du P.P.A clandestin. En 1947, Messali approuve la création d'une structure para-militaire clandestine chargée de préparer la lutte armée, appelée l'Organisation Spéciale (O.S),découverte par les Français en 1948, et démantelé en

1950. En 1951, le MTL D, l'UDMA, les Oulémas et les communistes ainsi que des libéraux européens allaient se regrouper en un front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL), qui, bien que mobilisateur sur le moment, aura une existence éphémère. En mars 1954, les partisans de la lutte armée, à leur tête Mohamed Boudiaf, en dépit des coups, qui ont durement frappé l'OS, vont créer le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA).

Au mois de juin 1954, après plusieurs tentatives de conciliation pour la réunification du mouvement nationaliste et lassés d'un conflit interne qui dure, les militants du CRUA tiennent leur ultime réunion et se regroupent dans un «comité des 6», composé de Mohamed Boudiaf, Mostefa Ben Boulaid, Mourad Didouche Larbi Ben M'hidi, Rabah Bitat et Krim Belkacem. Le comité des 6 deviendra «comité des 9 «avec l'adjonction aux 6, le comité des 9 se constituera de Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider et Hocine Ait Ahmed qui étaient installés au Caire. En s'appuyant sur le groupe des 22, ils passent à l'action, après l'avoir préparé pendant des mois, les termes de la proclamation du Front de libération Nationale (F.L.N) et l'appel de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N) sont mis au point. Ainsi le 31 octobre 1954, il annoncent la création d'un Front de Libération Nationale (F.L.N) et le choix du 1^{er} Novembre pour le déclenchement de la guerre de la libération nationale. Le territoire national est divisé en six zones opérationnelles : deux pour l'Est et pour le Centre, une pour l'Oranie et une pour le Sud. Les effectifs de ces premiers noyaux de l'ALN ne dépassent pas 3000 hommes, venus d'horizons divers, mais tous militants éprouvés, habitués au maniement des armes. Ainsi connu une des plus longues et des plus meurtrières des guerres coloniales que le monde ait connu.

Les messalistes sont surpris le 1^{er} Novembre, non par ignorance mais parce qu'ils ne prennent pas au sérieux leurs adversaires activistes. Refusant le concept de front qui regroupe des réformistes (Ferhat Abbas), des religieux (les Oulémas), des communistes, Messali devient la cible favorite d'un F.L.N rassemblant ses anciens adversaires coalisés contre lui. Espérant faire prendre un nouvel élan à son organisation lui donne une nouvelle appellation en décembre 1954 : Le Mouvement National Algérien (M.N.A) remplace le M.T.L.D dissous. Issus tous les deux du M.T.L.D, le F.L.N et le M.N.A ont le même objectif : l'indépendance de l'Algérie. Mais ils sont aussi tous les deux le fruit d'une scission. Le contentieux qui en résulte et la question du pouvoir dans la révolution les orientent vers une lutte ouverte. Selon Mohamed Maroc » jusqu'en avril 1956, l'intransigeance est du côté du M.N.A. Après cette date le F.L.N lui rendra la monnaie de sa pièce. Au printemps 1955, les relations entre le F.L.N et le M.N.A se détériorent. La guerre des tracts annonce l'épreuve de force qui se déroulera sur tous les théâtres, en Algérie, en France et dans le monde B. Stora (1991). Messali est accusé de culte de la personnalité, de mégalomanie et de sectarisme et les divergences dégénèrent vite en règlement de comptes sanglants. En février – mars 1956 la bataille entre le F.L.N et le M.N.A fait rage en Kabylie, les combats se déroulent sous les yeux de l'armée française qui attend de voir qui sera le vainqueur pour se lancer contre lui.

Par son existence et son action, le F.L.N transforme le champ politique et met tous les partis dans l'obligation de se définir par rapport à lui. Le leader de l'U.D.M.A, Ferhat Abbas, ne voit au départ dans la lutte armée que «désespoir, désordre et aventure».

L'Algérie est en état de guerre .La violence marque de son empreinte les positions des différents partis. Les événements du 20 Août 1955 accélèrent les reclassements politiques dans le mouvement national. En décembre 1955, répondant à la demande du F.L.N. de boycotter les institutions coloniales, les élus U.D.M.A démissionnent de leurs postes. Le 30 janvier 1956, les principaux dirigeants de l'U.D.M.A se réunissent en Suisse pour décider de leur ralliement au F.L.N. L'un des politiques les plus lucides du parti, Boumendjel convainc Ferhat Abbas et Ahmed Francis que leur adhésion au F.L.N est devenue indispensable M.Harbi (1993). Le 22 avril 1956, Ferhat Abbas rallie officiellement le F.L.N au Caire en compagnie de Ahmed Francis et de Toufik El- Madani. Les centralistes ont toujours fait de l'union de tous les nationalistes un préalable à l'action armée . Le 1^{er} novembre, les centralistes considèrent les attentats comme une aventure et prédisent une régression du mouvement national. Alors que Lahouel et Yazid sont au Caire au service du F.L.N, les autres membres du Comité Central – Ben Khedda, Kiouane, Sid Ali, Bouda, etc. présents à Alger se réfugient dans l'attentisme et se trouvent placés dans une situation où l'impuissance commande à la fois de ne pas s'engager et de n'écarter aucune alternative. Leur arrestation leur donne le temps de voir se développer les événements. Le ralliement des centralistes qui accèdent très rapidement à des postes clés dans l'appareil de la résistance va ouvrir l'ère des luttes entre les fondateurs du F.L.N. Louanchi prend la direction politique de la Fédération de France, Dahleb est chargé avec Temam de la propagande et de l'information, Ben Khedda des liaisons et Aissat des syndicats.

Selon Mohamed Harbi (1993), Cheikh Larbi Tebessi multipliera des contacts avec le F.L.N et le 7 janvier 1956, les Oulamas publient un manifeste où ils conviennent : *«qu'il n'est pas possible de résoudre d'une façon définitive et pacifique l'affaire algérienne autrement qu'en reconnaissant solennellement et sans détour la libre existence de la nation algérienne, ainsi que sa personnalité spécifique , son gouvernement national, son assemblée législative souveraine et ceci dans le respect des intérêts de tous et la conservation des droits de chacun ».*

Par ailleurs, le Parti Communiste Algérien (P.C.A) au nom de sa vocation à représenter la classe ouvrière conteste au F.L.N sa prétention à parler au nom de toute la nation. Sa première réaction a rappelé dans un communiqué en date du 2 Novembre 1954 ses positions de principe sur la question algérienne. (une solution démocratique qui respecterait les intérêts de tous les habitants de l'Algérie) un tel communiqué prend très clairement le sens d'une condamnation du mouvement, présenté comme minoritaire et irresponsable. Jusqu'en 1955, le P.C.A divisé contre lui-même, ne croit pas à l'avenir de l'insurrection, ses adhérents algériens veulent participer à l'action armée par contre les Européens y sont hostiles Malaise dans les rangs musulmans, surtout dans les régions où la guerre faisait rage. Un groupe de communiste dirigé par Laid Lamrani et Mohamed Guerrouf, membres du comité

central et secrétaires de sections aurésiennes (Batna, Biskra) prirent les devants et établirent un contact, de leur propre initiative, avec les chefs F.L.N Ben Boulaid, Berrahil et Slimane. Ils leur offrirent l'aide et la participation communiste dans la rébellion (E.Sivan, 1976). La sympathie des adhérents musulmans envers le F.L.N allait croissant à mesure que leur champ d'action s'amplifiait et que la répression gagnait en férocité. Devant l'aggravation concomitante des pressions au sein du P.C.A, le comité central, dans une session secrète du début juin 1955, prit finalement la décision de se «rallier à la lutte nationale».

Deux arguments firent pencher la balance. D'une part, depuis le 1^{er} novembre 1954, la situation a considérablement évolué. Nous sommes loin des actions individuelles et sporadiques qui se déroulaient en quelques rares points du territoire. Aujourd'hui, des monts de Tlemcen et de Maghnia aux confins algero-tunisiens, la lutte fait rage. C'est la guerre. D'autre part, pour citer un dirigeant communiste : «les communistes devront prendre rapidement les armes aux côtés des patriotes, pour qu'au jour de la victoire le P.C.A ne soit pas tenu à l'écart comme le P.C.T a été en Tunisie». E. Sivan (1976). Résultat immédiat de la décision de juin 1955 : la perte du statut légal du parti. A partir de cette date, la presse clandestine du parti, si elle marquait sa solidarité avec le F.L.N, affirmait que «la lutte n'est pas isolée et doit être soutenue par d'autres formes d'action, suivant la volonté et les possibilités des masses, comme les grèves et les manifestations». C'était encore une ligne de conduite assez prudente, dictée essentiellement par la crainte de perdre toute entreprise sur les Européens. Le P.C.A continuait à recourir aux méthodes de «double discours». De vive voix, on s'efforce de convaincre les Européens que le P.C.A est un élément modérateur, et que seule la position actuelle du parti peut sauver les Européens d'un massacre général. D'un autre, l'impatience des communistes algériens (suivies de quelques européens) devant l'hésitation du parti à prendre les armes était à son comble, produisant un phénomène de mauvais augure pour la première fois, des adhérents - voire des cadres - quittèrent le P.C.A pour se joindre aux unités combattantes du F.L.N. En Mars 1956, la direction du parti s'inclina devant les pressions musulmanes et fonda son organisation militaire : Les Combattants de la libération (C.D.L). Le 1^{er} juillet 1956 les combattants de la libération ou plutôt ce qu'il en reste, vont intégrer l'Armée de Libération Nationale (A.L.N), la branche militaire du F.L.N. Cette intégration fait suite aux entretiens entre Abbane et Ben Khadda pour le F.L.N, Hadjeres et Hadj Ali pour le P.C.A. les rangs du parti devraient être amoindris, non seulement par les pertes subies en action, mais aussi par le fait que nombre d'entre eux- militants et cadres- quittaient le P.C.A définitivement vers la fin de la guerre pour se joindre à l'appareil F.L.N. Au moment où l'Algérie accédera à l'indépendance, le P.C.A devait presque repartir de sa ligne de départ avec quelques adhérents. Le F.L.N a dès lors pratiquement monopolisé la direction du mouvement national, il s'est approprié l'Union générale des étudiants musulmans algériens (U.G.E.M.A), et l'Union générale des Travailleurs algériens (U.G.T.A), qui récupéra la base de l'Union syndicale des travailleurs Algériens (U.S.T.A) pour les mettre au service d'une stratégie de mobilisation et de lutte.

La tenue le 20 Août 1956 du Congrès de la Soummam à l'initiative de Abbane et Ben M'hidi va aider le F.L.N à se donner un programme organisé autour de trois principaux axes : Le nationalisme, le populisme et le conservatisme social et des structures organisationnelles. A partir de cette date, l'Algérie comprendra six wilayas. Ce terme remplacera désormais celui des zones. Chaque wilaya est divisée en zones (mintaka), chaque zone en secteur (kisma). Dans les rapports entre le F.L.N et l'A.L.N, le programme affirme la primauté du politique sur le militaire. La direction du F.L.N doit siéger dans le pays, d'où «la primauté de l'intérieur sur l'extérieur». Le Congrès revendique pour le F.L.N le droit exclusif de parler au nom de l'Algérie et il crée un Conseil National de la Révolution Algérienne (C.N.R.A) comprenant 34 membres, dix-sept titulaires et dix sept suppléants, et une direction de cinq membres, le Comité Coordination et d'Exécution (C.C.E) les rapports qui les régissent sont ceux qui existent traditionnellement entre le législatif et l'exécutif. Le C.C.E a pouvoir de contrôle sur tous les organismes de la révolution. Il a sous son autorité des commissions spécialisées. L'administration des zones rurales est confiée à des Assemblées du peuple élues par la population et composée de cinq membres dont un président. Elles ont pour compétence «l'état civil, les affaires juridiques et islamiques, les affaires financières et économiques et la police» (M.Harbi, 1993). Le 9 septembre 1958, le C.E.E. décide de créer un gouvernement provisoire, le G.P.R.A. En son sein, la représentation de l'armée est assurée par le triumvirat Krim, Boussof, Bentobbal. Le G.P.R.A. est responsable devant eux. Le poste de Commandement (P.C) est constitué par eux trois. C'est Ferhat Abbas qui en sera président Krim sera vice-président au même titre que Ben Bella . La guerre d'Algérie va avoir un impact considérable sur la vie politique Française, et sera à l'origine de la chute du Cabinet Mandés - France. Le gouvernement Edgar Faure promulgue le 31 mars 1955 une loi sur l'état d'urgence en Algérie . En cette année, des représentants du F.L.N se faisaient inviter à la conférence de Bandoeng, qui allait proclamer le droit de l'Algérie à l'indépendance. Le Président Égyptien Nasser mettait à la disposition du F.L.N une radio au Caire, «la voix des Arabes», ainsi que des camps d'entraînement pour les jeunes algériens. Tripoli n'était pas en reste, ni la Tunisie qui abrita le Gouvernement Provisoire et accepta sur son territoire une armée régulière organisée par le colonel Houari Boumediène. Le Maroc aussi fournit une aide non négligeable. Le 11 et le 30 septembre 1955, la question algérienne est inscrite à l'ordre du jour de l'O.N.U. A cette époque Jaques Soustelle, gouverneur général de l'Algérie depuis janvier 1955, prône l'intensification de la guerre, son projet de réformes pour l'Algérie passe au second plan. Le 31 janvier 1956, le socialiste Guy Mollet est investi comme président du Conseil. A la suite d'un voyage en Algérie le 6 février 1956, il cède aux revendications des Européens d'Algérie. Trois jours après sa visite, il envoie Robert Lacoste , socialiste, comme «ministre- résident» à Alger, investi des pleins pouvoirs civils et militaires. Le 12 mars 1956, Guy Mollet fait adopter par l'assemblée des « pouvoirs spéciaux » qui renforcent la législation répressive en Algérie. Malgré les pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement, la France s'enlise dans la guerre au mois de décembre 1957 commence la «bataille

d'Alger» par une grève de huit jours, décidée par le F.L.N. La bataille d'Alger conduite par le général Massu s'achève le 24 septembre 1957 mais la guerre continue. (B. Stora, 1991). Le 8 janvier 1958, l'aviation française bombarde le village tunisien de Sakiet Sidi-Youssef. La réprobation internationale est forte. Le 13 mai l'édifice du Gouvernement Général est occupé par la population européenne, avec le tacite consentement de l'armée. Désavoué par son groupe politique, Robert Lacoste était parti à Paris trois jours auparavant. L'armée prend le pouvoir en Algérie, un Comité du salut public se forme. Le 1^{er} juin 1958, le général de Gaulle devient président du Conseil. Il entreprend une tournée en Algérie, propose des réformes économiques et sociales en amorçant le Plan de Constantine et offre la «paix des braves», que le F.L.N rejette. La guerre atteint son paroxysme au cours de l'année 1959, et le 16 septembre, le général de Gaulle prononce un discours préconisant le droit des Algériens à l'autodétermination. Les «pieds-noirs» et les partisans de l'Algérie française crient à la trahison. Le 24 janvier 1960, Alger se couvre de barricades (journées des Barricades) contre cette politique. Dans la même année du 9 au 13 décembre, de grandes manifestations, de milliers d'algériens, hommes et femmes, se déclarent pour l'indépendance de l'Algérie dans les principales villes du pays. Ces manifestations ont constitué un véritable plébiscite pour le F.L.N. L'ouverture de négociations entre le G.P.R.A et le gouvernement français provoque, le 22 avril 1961, le «putsh des généraux». Salan, Jouhaud, Zeller et Challe, qui veulent le maintien de l'Algérie française, se rallient ainsi aux positions de l'Organisation Armée Secrète (O.A.S) constituée en février 1961. Le 20 mai 1961, les négociations s'ouvrent à Évian. La fin de la guerre est dramatique, l'O.A.S. multiplie les attentats en Algérie et en France. Le 17 octobre 1961, la police française, sous les ordres du préfet Maurice Papon, réprime très brutalement une manifestation d'Algériens, plusieurs dizaines de morts sont dénombrés. Le 18 mars, à 17h30, les négociateurs annoncent leur accord. Le cessez-le-feu, fixé au 19 mars 1962, est accueilli partout avec soulagement. Mais l'O.A.S redouble de violence et applique la politique de la terre brûlée. La guerre continue, plus atroce. Dans un climat de panique général, les Français d'Algérie partent sans espoir de retour. Fin juin 560.000 d'entre eux, dont plus de 100.000 juifs algériens, s'embarquent pour la France. Contrôlant les postes d'encadrement, leur exode paralyse le pays. Le 1^{er} juillet 1962 se déroule le référendum sur l'autodétermination en Algérie qui mettra fin à une guerre qui aura duré sept ans et demi qui a été à l'origine de un million et demi de morts. Le 3 juillet, c'est la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. Telle fut, en sa 132^{ème} année, sommairement évoquée, la fin de l'Algérie française. L'Algérie reste caractérisée, à la fin de la guerre, par une profonde tension entre les différents protagonistes : «politiques- militaires», «intérieur- extérieur», et «modérés-radicaux». Les affrontements armés entre wilayas, auront par ailleurs plusieurs impacts sur le pays. En premier lieu, le Bureau politique soutenu par l'armée des frontières dirigé par le colonel Boumediène, va mettre en échec le G.P.R.A dirigé par Ben Youssef Khedda qui succéda à Ferhat Abbas en août 1961, et Ahmed Ben Bella est élu président de la république, dans une atmosphère dramatique et un déchirement

tragique entre frères de lutte. Durant les années 1963 – 1964, il y aura encore des affrontements armés en Kabylie et dans le Sud du pays, et après trois années de présidence, pour le moins chaotique, Ahmed Ben Bella est renversé le 19 juin 1965, par ceux – là même qui l'avaient aidé à chasser le G.P.R.A Houari Boumediene devient président du Conseil de la Révolution le 5 juillet 1965, puis président de la République algérienne en 1977. Durant 12 ans l'Algérie a vécu au vide législatif qui allait avoir une grande influence sur l'avenir de l'Algérie. Ce vide législatif fut suivi d'un césarisme qui lui même laissait prévoir les affres de l'avenir.

1.1.2. Contexte Economique

La France est une puissance financière internationale. En 1905, le président du Conseil Rouvier, banquier de profession, songe à remplacer la politique française traditionnelle par une hégémonie économique plus discrète mais plus fructueuse et plus contraignante (prêts et investissements en Autriche-Hongrie, en Russie, dans l'Empire ottoman et en Amérique latine). Selon Duroselle, (1983) :

«Au total le capital français est évalué en 1914 à 45 milliards de francs or, dont 41 placés à l'étranger et très secondairement environ (4 milliards) dans les colonies»

La guerre de 1914-1918 détruit la puissance financière de la France. Au coût de la guerre, s'ajoutent les prêts non remboursés ou remboursés partiellement. Au lendemain de la guerre, la France connaît une diminution du pouvoir d'achat entraînée par l'inflation (l'agriculture a été l'une des grandes victimes de la guerre), la dépréciation monétaire et l'instabilité des changes depuis que le franc a été détaché de l'or en 1914. La monnaie française ne se stabilise qu'avec la création en 1928 du franc Poincaré. Vers 1929-1930, la reconstruction d'après-guerre est pratiquement achevée. L'économie atteint des indices d'activité supérieurs à ceux de 1913, l'année la plus prospère de l'avant-guerre. Mais la vague d'optimisme est stoppée quand la grande crise économique de 1929 aux États-Unis touche la France à la fin de 1931. D'après Remond (1974) : *«Partout le nationalisme économique encourage un égoïsme sacré dans les relations commerciales. On invite les consommateurs à acheter français, anglais, allemand, les échanges se raréfient»*. Remond (1974).

La grande dépression entraîne l'abandon des principes de libéralisme. Dans les colonies, les investissements publics sont financés en bonne partie par des emprunts des colonies sur le marché français. De 1931 à 1934, quatre lois autorisent les emprunts coloniaux. Duroselle, (1983) :

«Le total (de ces emprunts) est de 5.7 milliards, environ dont la moitié sous forme de crédits pour les commandes des colonies l'État se borne à donner sa garantie».

Pour l'ensemble de la période 1929 à 1946, les emprunts coloniaux totalisent 15 milliards. L'endettement grève les budgets des colonies. Celles-ci se plaignent aussi d'avoir à participer aux dépenses militaires de la métropole et réclament des subventions directes. Au niveau international, une politique économique autarcique et dominée par les grandes puissances militaires, se généralise en cette fin des années 30 dans un contexte marqué par l'héritage du «partage territorial mondial».

Les traités de 1919 et 1930 opposent les vainqueurs attachés à l'application littérale des clauses des traités, France en tête, aux vaincus, soit le camp des «révisionnistes» représenté par l'Allemagne. Les revendications allemandes ne tardent pas à s'accroître avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler, elle aboutiront au deuxième conflit mondial avec son cortège de crises économique et sociale, et de repartage du monde. Après la Deuxième Guerre mondiale, les efforts de reconstruction sont soutenus par l'aide américaine avec le fameux plan Marshall. Mais ce dernier ne profite pas beaucoup aux colonies.

En Algérie, le contexte économique dans lequel est intervenu la colonisation française se caractérise par l'existence d'un important secteur agricole traditionnel. Les moyens de production, restaient primitifs. Les céréales, orge, et blé dur, constituaient les principales productions. Mais les céréales ne constituaient pas toutes les cultures. L'irrigation procurait d'autres ressources dans les régions les plus favorisées : Les légumes, les pois chiches, les lentilles et les fèves ; parmi les arbres fruitiers, surtout des oliviers et des figuiers, mais aussi des orangers, citronniers, abricotiers, amandiers.... sans oublier le figuier de barbarie introduit par les Espagnols au 16^{ème} siècle. Parmi les cultures industrielles, le tabac était assez répandu, ainsi que le coton. La vigne introduite par les Phéniciens, elle ne disparut jamais à l'époque musulmane. Dans l'élevage, le mouton prédominait, la chèvre fournissait, outre le lait, sa viande, son poil pour confectionner les tissus des tentes et des sacs. Les bœufs étaient plutôt considérés comme un capital à économiser et à employer à des travaux de labour, quant aux vaches, les meilleures produisaient un litre de lait par jour. Les chevaux (cheval barbe ou numide et cheval arabe) avaient constitué un élevage jadis renommé, mais en déclin incontestable. Les chevaux même ordinaires commencent à devenir rare et assez chers. L'explication de ce déclin serait à chercher dans les troubles, les razzias, et l'insécurité en général. On parle aussi des prélèvements arbitraires opérés par les autorités turques amenant les propriétaires à dissimuler les beaux chevaux dans le Sud. On peut citer aussi les mulets, ils étaient produits surtout dans le beylik de Constantine. Les ânes étaient très nombreux. Parmi les chameaux ou dromadaires, les meilleurs provenaient du désert. Un petit élevage d'autruches avait autrefois existé dans le Sahel d'Alger, mais on n'en trouvait plus trace en 1830. Cet élevage a été repris après la deuxième guerre mondiale. Il subsista en Algérie jusqu'à 1962. Les éleveurs d'Autruche se sont installés en France où cette activité d'origine algérienne a prospéré. La vie industrielle dans la régence est insignifiante dans les campagnes et même dans les villes. Dans les campagnes, c'est une industrie à l'outillage rudimentaire qui doit subvenir aux besoins d'une économie agricole. Il s'agissait surtout d'industries agricoles (mouture de grain, préparation de figues sèches, de raisins secs, de tabac, production d'huile) de textiles (Tissage de haïks, burnous, sacs pour les provisions, tapis ou couvertures) ; à part la fabrication du charbon, de quelques poteries, le travail industriel apparaissait le plus souvent comme une occupation de morte-saison confié essentiellement aux femmes. On peut dire que la vie industrielle dans la Régence d'Alger était réduite et n'avait pu engendrer qu'une classe d'artisans. Les activités de commerce internationales

étaient administrées. Le Dey et les Beys sont les maîtres du commerce extérieur. La classe dominante turque accorde des concessions commerciales au capital commercial européen. Les premières eurent lieu en 1700 par l'installation de la «Compagnie d'Afrique». A l'exportation nous trouvons des produits tels que peaux, cires, corail, laines, bœufs, volailles et céréales et à l'importation on trouve des produits tels que le sucre, le café, les étoffes, les métaux, la quincaillerie, les soieries, le matériel maritime etc... Dans la Régence même, ce sont les juifs livournais, en particulier Bacri et Busnach qui jouent un rôle essentiel, contrôlant les deux tiers du commerce des grains. Ils avaient des comptoirs de vente dans les grands ports de la Méditerranée et pratiquaient un système perfectionné de paiement par compensation, vendant jusqu'au triple du prix normal mais avec de larges facilités de paiement. En 1793, la maison Bacri – Busnach fit sortir du seul port d'Oran plus de cent navires pour fournir du blé à la France. En 1798, Bacri et Busnach réclamaient à l'État français 7.942.902 francs. Ils réussirent à percevoir un premier acompte de 3.175.000 francs puis un deuxième de 1.200.000 francs mais ne remboursèrent rien au Dey. Forts de l'appui de Talleyrand, Bacri et Busnach présentèrent une facture de 24 millions qui fut ramenée après à 7 millions. Ce fut la convention du 28 octobre 1819, l'application de la convention se fit au détriment du Dey. Ce dernier dont la créance était réelle, ne perçut rien. Des créanciers privilégiés, Bacri et Busnach, furent remboursés en priorité. Le Dey ne fut renseigné ni par les commerçants juifs, ni par le consul français Duval, sur les mesures à prendre pour sauvegarder ses droits. Il accusa Duval d'être de connivence avec ses adversaires, et d'avoir été acheté par eux. Cette affaire, Bacri et Busnach, avec celle du coup d'éventail furent les deux principaux prétextes avancés par le gouvernement français pour légitimer son intervention en Algérie en 1830.

1.1.3. Contexte Social

Avant l'arrivée des Français, la Régence, selon l'expression de C.A Julien (1986) peut toujours être définie, vers 1830, comme «une colonie d'exploitation dirigée par une minorité de turcs, avec le concours de notables indigènes». Il s'agit, pour l'ensemble de la Régence, d'une structure sociale très inégalitaire même si les pauvres sont moins nombreux dans la partie orientale du pays. Les divers groupes sociaux que l'on peut discerner dans le monde agricole sont, en premier lieu, les très riches propriétaires qui apparaissent comme de véritables seigneurs auxquels on peut appliquer le qualificatif de féodal dans la mesure où ils disposent d'un véritable pouvoir politique. C'est le cas des Mokrani qui dominent la Medjana, la région de Bordj Bou Areridj. Les Caïds Bou Renan dans le Ferdjioh et Bou Azzedine dans le Zouagha plus à l'Est. Quant au Cheikh des Hanencha, dans la région de Souk-Ahras, il administrait seize tribus. A la limite du désert, riche et puissante également, la famille Ben Gana. A l'Ouest, Mustapha ben Ismaél, agha des Douair et des Smala, tribus du Makhzen turc. Autre grand chef de l'Ouest Hadj ben Ouali Sidi El Aribi qui, outre ses 6 à 7000 hectares pourrait se prévaloir d'une noblesse à la fois militaire et religieuse. Au dessous de ces seigneurs

venaient les grands propriétaires moins prestigieux mais dotés de plusieurs centaines d'hectares, et de troupeaux. On considérait quelqu'un comme riche avec moins de 200 hectares et aisé avec quelques 70 hectares. Ensuite on arrive aux petits fellahs possédant une dizaine d'hectares. Une minorité cultivait des jardins autour des villes et pourrait être considérée comme privilégiée, la majorité des fellahs se contentant d'une vie très simple, sans autres ressources que le silo de la tribu, et dans la dépendance des aléas du climat. Au dessous, dans l'échelle sociale, venaient les Khammes. Le Khammès est employé chez le fellah, il devait le labour, les semailles et la participation à la récolte. Sa rétribution était de un cinquième de la récolte. Au bas de l'échelle sociale se place les ouvriers agricoles. On distinguait les cherrata payés en nature et les mekariyn payés en espèces.

On ne peut oublier la population urbaine qui a atteint, dans l'Algérie pré-coloniale, plus de 10% de la population totale, qui est organisée en corporations. Il y a des corporations de tanneurs, de cordonniers, de selliers, des tisserands, en laine, coton sou, des brodeurs, des charpentiers, des menuisiers, des forgerons, des ébénistes, des armuriers, des bijoutiers etc... Néanmoins, deux éléments importants sont venus freiner l'expansion du marché urbain : d'une part, la classe dominante avait eu pendant longtemps la possibilité de se procurer par la course toute une série de biens qui lui étaient nécessaires. Elle ne constituait pas de ce fait un marché pour l'artisanat urbain qui était né pour elle : d'autre part, dès le 17^{ème} siècle, l'Algérie importait des produits européens. Les importations constituaient un frein à l'expansion des marchés urbains pour l'artisanat des villes et furent la raison de son déclin (Benachenhou A, 1978). Cette situation se traduit par une baisse des effectifs de l'artisanat. On assiste à un phénomène curieux où le commerce, au lieu de fonder la prospérité des villes, contribue à leur ruine. Ceci n'est que l'effet de la dominance économique et politique de la classe administrative turque. Même le commerce extérieur algérien est administré. C'est la classe dominante turque qui accorde des concessions commerciales au capital commercial européen. Du point de vue du capitalisme, cette classe turque n'est pas fonctionnelle. La forme instable de sa dominance dans la formation sociale algérienne est inadéquate pour réaliser l'expansion de la sphère de la circulation au sein de cette formation sociale. Sur cette base, il est clair que la classe dominante turque ne pouvait offrir des garanties sérieuses au capitalisme. Elle constituait un corps étranger dans le tissu social et ne pouvait déboucher que sur un rejet. Il prit la forme de la colonisation. La population musulmane était estimée en 1830 à environ 2,5 millions d'habitants. Les Européens étaient, en 1840, 25.000 personnes réparties surtout à Alger et ses environs 14. 430, Oran 4837, Bône 3172 et Constantine et ses environs 3 000. Les Français constituaient 44% de cette population, le reste comprenait des Espagnols, des Italiens, des Allemands, des Anglais et des Maltais.

Sous la Seconde république, surtout entre 1848 et 1850, l'Algérie reçut des convois d'immigrants destinés à peupler les 42 centres prévus pour la colonisation. Entre 1851 et 1872, l'augmentation du nombre d'européens s'est poursuivie. Celui-ci passa de 131.283 à 245.117 dont 129.601 Français et 115.516 étrangers. Le

peuplement installé dans les riches fermes, les multiples villages créés et le développement des grandes villes, constitua, à côté de l'Algérie musulmane, une autre Algérie, celle des français, privilégiés économiquement par rapport à la grande masse des Algériens. Depuis un siècle la population musulmane ne cesse d'accroître à un rythme rapide. Elle marque un net déclin durant la crise des années 1868-69. La chute de la population musulmane est impressionnante par le manque de nourriture, d'hygiène et de soins médicaux. Il y a des régions qui ont perdu le tiers de leurs populations l'affaîssement démographique serait de 364.996 personnes, soit environ 28 % de la population totale. A partir de 1876, la population musulmane tend à croître régulièrement. En effet, en 1876 la population s'élevait à 2,5 millions d'habitants. Elle est passée à 8,5 millions en 1954. Aujourd'hui elle dépasse les 30 millions d'habitants. Elle approchera, selon certaines projections, 38 millions d'habitants en 2010 et 44,3 millions d'habitants en 2020. Durant la période coloniale, la grosse masse de la population musulmane était constituée par les fellahs avec environ 54 % de la population agricole, les Khammès comptant pour quelque 30% ; le phénomène nouveau réside dans la formation d'une troisième classe, celle des salariés. En 1890 quelques 20 milles musulmans travaillaient dans les mines ou dans les petites industries créées par les Européens. Il est également un fait majeur imputable à la colonisation. La population urbaine s'est accrue régulièrement depuis 1886, non seulement en valeur absolue, mais aussi en valeur relative. La proportion de la population urbaine, de 1886 à 1906, passe de 11,3% à 14,2% pour atteindre 18,4% en 1926.

C'est au début du XX^e siècle que la population rurale européenne, avec quelques 210.000 personnes, atteint son niveau le plus élevé correspondant alors à environ la moitié de la population européenne totale. Cet équilibre sera rompu dès 1906 : d'abord à cause d'un début de repli de la campagne vers les villes et surtout par suite de la masse des nouveaux immigrés. Quant à l'augmentation de la population musulmane, elle se manifeste dans les campagnes et dans les villes avec avantage relatifs de plus en plus marqué pour ces dernières: le rapport entre le groupe urbain et le groupe rural de 1 à 14 en 1886 n'est plus que 1 à 11 en 1906. Il sera de 1 à 7 en 1931 et de 1 à 5 en 1948. Durant la période turque, à l'exception d'une ou deux écoles destinées aux enfants turcs, le Beylik se désintéressait totalement de l'enseignement qui était donc affaire privée, dans la dépendance des habous ou des dons consentis par les parents. L'enseignement était assuré donc essentiellement par les écoles coraniques (msid) dans lesquelles les élèves apprenaient la lecture et l'écriture d'un certain nombre de versets du Coran. Certaines médersas sont plus célèbres notamment celles de Tlemcen, de Constantine ou d'Alger. Mais il n'y a pas d'université, et les étudiants (Taleb) qui désirent poursuivre leur connaissance et atteindre le degré supérieur doivent terminer leurs études à la Qaraouiyine de Fès, à la Zitouna de Tunis ou à El-Azhar du Caire qui jouit d'un prestige particulier. Autant dire que sous le régime colonial, l'analphabétisme était quasi généralisé. Ce n'est qu'à partir de 1940 qu'un plan de scolarisation fut établi. Avant cette date, 40 écoles furent construites en 1870, 24 en 1873, 21 en 1875 et 16 en 1880. Jules Ferry déclarait à propos de la

scolarisation des Algériens : *« Gardons les jusqu'à 14 ans, c'est assez, bien assez puisque nous ne voulons pas leur apprendre ni beaucoup d'histoire, ni beaucoup de géographie, mais seulement le Français avant tout, le français et rien d'autres ».*

Pourtant malgré toutes les mesures discriminatoires qui visent à étouffer les écoles coraniques et l'enseignement de la seule langue arabe, les écoles privées musulmanes ne cessent d'augmenter en nombre et en effectif d'élèves. En juin 1949 selon République Algérienne (10 juin 1949), l'association des Oulémas comptait : 144 medersas, 307 maîtres titulaires, 50 moniteurs, 40.000 élèves. Le budget scolaire de l'association est monté de 11 à 19 millions de 1947 – 1948 à 1948–1949. Bref, la liberté d'enseignement resta extrêmement restreinte pour les écoles privées musulmanes de 1944 à 1962, parce qu'elle aurait permis à la population musulmane d'échapper à l'assimilation culturelle que voulaient les autorités françaises. Par ailleurs, la France connaît alors un problème démographique ; sa population se renouvelle difficilement. Plus encore pendant la Première Guerre mondiale, la France a perdu 1 400 000 personnes. Ces pertes ont surtout affecté les classes mobilisables, soit les hommes de vingt à quarante ans, entraînant sur plusieurs générations une diminution de la natalité dont le pays se ressent aujourd'hui encore. A cela s'ajoutent les problèmes sociaux que toutes guerres engendrent : orphelins, mutilés de guerre, etc. Le contexte social de la France durant sa colonisation de l'Algérie est aussi caractérisé par de longues périodes de chômage élevé et de perte de pouvoir d'achat auxquelles succèdent des périodes plus ou moins stables, marquées par une pénurie de main-d'œuvres, particulièrement après la Deuxième Guerre mondiale. Enfin, la période se caractérise par le développement du syndicalisme et les conquêtes sociales de la classe ouvrière. journée de huit heures, congés payés, etc.

1.2. **Stratégies et Objectifs de la colonisation Française :**

Les objectifs de la colonisation française de l'Algérie, nous les trouvons dans le rapport du ministre de la guerre, Clermont Tonnerre qui préconisait une expédition contre la Régence d'Alger. Le premier objectif fut d'abord religieux avec l'espoir en civilisant les indigènes de les rendre chrétiens. Charles X parlait de réparation qui satisfera l'honneur de la France et « tournera avec l'aide du Tout Puissant au profit de la chrétienté ». Ensuite réduire les oppositions intérieures en donnant aux Français la gloire militaire. On cherchait à s'attirer l'armée en lui offrant un butin, les victoires faciles, et permettre à la France de jouer un rôle important en Méditerranée face à l'Angleterre et à la Russie. La France voulut surtout profiter des difficultés anglaises pour établir en Afrique la puissance française. Enfin s'emparer des richesses de la Régence et s'accaparer du trésor de la Casbah, estimé à 37.000 sequins soit l'équivalent de 307 millions de francs or ou 76 millions en 1955 (M. Kaddache, 1998). La France pour légitimer son intervention de 1830 et la colonisation de l'Algérie a mis en avant deux principaux prétextes : l'affaire Bacri et Busnach et celle du coup d'éventail.

L'Algérie était considérée, non seulement, comme susceptible d'offrir la gloire à l'armée mais de répondre quasi exclusivement aux besoins et intérêts de la

France. Cette dernière gênée par la concurrence anglaise, désirait posséder la côte bônoise, ne pas payer de douane, faire diminuer le loyer de concession et maintenir les privilèges des capitulations. Ce sont donc les avantages géostratégiques et économique ainsi que la volonté de puissance qui ont inspiré d'abord l'intervention armée de 1830 et la colonisation française de l'Algérie qui s'en suivit.

1.2.1 Formation des Stratégies

1.2.1.1. Valeurs des Dirigeants

C'est en pleine crise intérieure que Charles X était renversé trois semaines après la prise d'Alger et sous l'œil méfiant de l'Angleterre que s'effectuèrent les premières occupations sur le territoire africain. C'est ainsi qu'on comprend qu'en fait, ce soit le chef militaire qui centralise tous les pouvoirs. Le régime adopté pendant cette période, où successivement : Alger, Oran, Bône, Mostaganem et Bougie, furent occupées, a été purement militaire jusqu'en 1845, et l'essai de séparation des administrations civile et militaire, tenté en 1831, aboutit rapidement à un échec. Dix jours après la formation du gouvernement provisoire en France, le décret du 4 mars 1848 déclare l'Algérie «partie intégrante des territoires français» et toutes les mesures prises à cette époque pour introduire aussi complètement que possible en Algérie l'organisation administrative de la métropole.(C.Collot, 1985). L'article 21 de la constitution du 4 novembre 1848 admet les Français d'Algérie à élire des représentants à l'Assemblée Nationale. Cette constitution crée trois départements avec des conseils généraux et municipaux, administrés par des préfets et sous-préfets mais les territoires militaires gardent leur administration antérieure. On rattache la justice, l'instruction publique, les finances, les cultes aux ministères français compétents (arrêté du 16 août 1848).

Mais les changements de gouverneurs, six en trois ans, et les conflits entre autorités civiles et militaires entraînent l'anarchie et le système ne survit pas au coup d'Etat du 2 décembre 1851. En juillet 1864, un décret militarise l'administration algérienne : la Direction de l'administration civile disparaît, les préfets sont subordonnés aux généraux de divisions, les territoires civils réduits. Toutefois, l'organisation municipale va être refondue à la suite de suppression des bureaux arabes civils départementaux en 1868. Tout le territoire va être découpé en communes, le territoire militaire (décret du 08 mai 1868) en communes mixtes - là où habitent Européens et Musulmans-, et en communes subdivisionnaires - qui regroupent tribus et douars. Il y a assimilation mais très relative. C'est la politique d'assimilation administrative, celle préconisée par les colons qui va dominer les débuts de la Troisième République, en conformité avec la tradition républicaine. Cette politique d'assimilation est menée sur le plan administratif d'abord. Le décret du 24 octobre 1870 place l'Algérie sous l'autorité d'un gouverneur général rattaché au ministre de l'intérieur. Le décret du 26 août 1881 consacre le principe des rattachements : Tous les services dépendent directement des ministres intéressés qui transmettent des instructions au gouverneur général. Ce dernier n'a plus le droit d'initiative, il devient uniquement un agent d'exécution. Il n'exerce d'attributions que par délégation des ministres, mais il établit le projet de budget avec l'aide d'un

conseil de gouvernement composé de quatorze hauts fonctionnaires, de trois préfets, trois généraux et dix huit conseillers généraux. Les crédits ouverts à l'Algérie par la loi de finances sont répartis entre le budget des différents ministères sous les mêmes formes et les conditions que pour le budget de l'État.

La politique d'assimilation menée de 1870 à 1900 par les gouvernements de la Troisième République va se poursuivre, mais essentiellement sur les plans politique et fiscal avec d'importantes limites tandis que sur le plan judiciaire et sur le plan administratif c'est le statu quo. C'est à un regain de la politique d'assujettissement que l'on assiste au moment où l'Algérie reçoit son autonomie budgétaire et économique. D'une part, le régime de l'indigénat est maintenu par un certain nombre de lois (1914 – 1920 – 1922). En second lieu si l'on élargit peu à peu l'accès des musulmans aux fonctions publiques, leur insuffisante scolarisation les empêche d'occuper de nombreux postes administratifs. Sur le plan politique, en dépit de la reconnaissance de plus en plus large du droit de vote et de la citoyenneté, la condition des musulmans reste subordonnée par suite du maintien de deux collèges, représentés paritairement au Parlement et dans les plus hautes assemblées administratives. Le deuxième collège n'a que la moitié ou les 2/5 des sièges alors qu'il représente huit millions d'habitants contre un million dans le premier collège. Ces inégalités, voulues par la population européenne d'Algérie, encouragent la montée du nationalisme algérien et provoquent le déclenchement de la guerre de l'Indépendance le 1^{er} novembre 1954. Toutefois, ce n'est qu'en 1956, avec l'élection du gouvernement Mollet et la nomination du ministre-résident Lacoste en Algérie, qu'une politique nouvelle d'intégration (1956–1962) va être mise en œuvre pour tenter de combattre la résistance nationale algérienne. La nomination de M. Lacoste ministre de l'Algérie, le vote de la loi sur les pouvoirs spéciaux en mars 1956 inaugurent une politique nouvelle destinée à rallier les musulmans algériens à la conception française d'une évolution dans des cadres définis par la France : c'est la politique d'intégration (1956 – 1962) qui vise à une assimilation totale sur tous les plans : politique, administratif, économique, social et judiciaire. Mais cette politique arrive trop tard, elle est inspirée par des arrières pensées contestées, celles de discréditer le F.L.N et de rallier la population musulmane à l'idée d'une autonomie dans un cadre français. Les opérations militaires en gênent l'application concrète. Cette politique échoue et finalement les accord d'Evian en mars 1962 mettent un terme à cette ultime tentative. Mais l'Algérie en restera profondément marquée au début de son indépendance. En quelques années 1958-1962, l'effort était tel qu'un noyau important d'administrateurs, de cadres et de fonctionnaires a été formé mais c'était trop tard. L'Algérie s'est retrouvée avec elle-même face à son destin.

1.2.1.1. Formation des Dirigeants

La France a gouverné l'Algérie par l'intermédiaire du Gouvernement Général Civil rattaché au ministère de l'Intérieur et qui centralise à Alger le gouvernement et la haute administration. Les deux premiers gouverneurs généraux civils seront d'ailleurs un amiral : de Gueydon , et un général : Chanzy ; ils seront ensuite

choisis de préférence parmi les hauts fonctionnaires métropolitains, préfets, conseillers d'Etat, ambassadeurs etc..... Sans oublier les élus administratifs choisis soit parmi les grandes familles citadines : les Bendjelloul, les Lefgoun de Constantine, les Ben Siam d'Alger, soit parmi les grandes familles féodales : Les Saïah d'Orléansville, les Benchennouf, les Benganah, les Ourabah dans le département de Constantine, les Benchiha en Oranie, ou maraboutiques : les Mébarek de Koléa, les Chentouf de Mascara, les Ghallamalah de tiaret. En second lieu, sur le plan de l'origine socio – professionnelle, le nombre des caïds tend peu à peu à diminuer tandis qu'à compter de 1919 et surtout de 1945 augmente l'élite intellectuelle formée des professions libérales (avocats, médecins, pharmaciens), des instituteurs et des professions judiciaires.

1.2.2 Grands Axes Stratégiques du Colonialisme Français :

1.2.2.1. Stratégie Puissance : l'Expansion Territoriale

Après l'intervention française de 1830 et la colonisation complète de l'Algérie qui s'ensuivit, il s'agissait maintenant pour la France, d'élargir son influence et imposer sa puissance en Afrique du Nord et de mettre fin aux convoitises italiennes. La dégradation du climat social et économique en Tunisie (par la révolte des Kroumirs et leur incursion en territoire algérien) était également invoquée pour justifier l'intervention française en Tunisie en 1881. En outre, c'est aussi le contrôle des voies maritimes méditerranéennes qui était visé.

1.2.2.2. Stratégie d'Expression Commerciale et l'Intégration Verticale

Le deuxième axe stratégique de la colonisation consiste en un élargissement du marché pour les produits de la métropole et à son approvisionnement en matières premières et produits agricoles. Les intérêts commerciaux orientent donc l'action du gouvernement français. Il s'agissait pour la France d'établir en Afrique sa présence et sa puissance et faire face à la concurrence anglaise.

1.2.3 Objectifs de l'Occupation Coloniale

Les objectifs de l'occupation coloniale sont classiques dans la logique du colonialisme. Même si les objectifs opérationnels épousent les changements du contexte, les objectifs stratégiques restent les mêmes. Ces objectifs les a bien résumé Jean-Baptiste Duroselle (1983) : *« L'empire (colonial) pose à la France, des problèmes de prestige, d'économie, de stratégie, de défense, etc. Il est pour la puissance de la France « un appoint », « un recours », « une zone de repli ».*

Les objectifs géostratégiques, géopolitiques et économiques façonnent les stratégies élaborées par la puissance coloniale. En matière économique. J. Marseille (1977) a observé des changements dans les objectifs assignés à l'empire : *« Jusqu'en 1935 – 1936, l'empire est essentiellement un débouché pour les industries métropolitaines des biens de consommation, alors que la fin des années 30 voit à la fois dominer la fonction de réservoir et en même temps, les industries de biens d'équipement amorcent leur percée sur le marché colonial ».*

Il est incontestable que l'Algérie, en dehors des objectifs géostratégiques et géopolitiques de la France, a servi de réservoir de matières premières pour les industries de transformation métropolitaines et, accessoirement, de débouché aux produits français. On peut en revanche parler d'objectifs d'extension de marché dans la zone du Maghreb puisque, après la Tunisie et l'Algérie, le Maroc a rejoint le domaine colonial français en 1912.

En matière d'objectifs sociaux, les autorités coloniales ont privilégié les aspects liés à l'éducation pour favoriser l'influence culturelle française.

1.3. Mise en oeuvre des stratégies et des Objectifs de la colonisation

1.3.1 Politique Publique coloniale

1.3.1.1. Politique agricole

La politique agraire du pouvoir colonial va revêtir des aspects contradictoires politiques, idéologiques et surtout pratiques. Au début, la politique suivie a été en faveur de la colonisation par une paysannerie parcellaire : de 1842 à 1845, 35 villages sont créés et 105.000 hectares concédés gratuitement. De 1846 à 1848, 27 nouveaux villages sont créés dans le Sahel et la Mitidja. Cette politique est connue comme solution aux conflits sociaux en France et comme moyen de trouver du travail aux travailleurs des villes françaises en chômage. On veut faire de l'Algérie «le dépôt de mendicité de l'Europe». En 1848 et 1851, la concession gratuite des terres se poursuit, 42 nouveaux centres sont créés pour 20.000 colons. En 1851, la population européenne atteint 151.000 personnes dont 33.000 colons ruraux.

Sous le second Empire, la politique agraire est sensiblement transformée : elle va favoriser les capitalistes ceux qui disposent de fonds, sans renoncer à la distribution de concessions, que le gouverneur Pélissier organise. Entre 1883 et 1860, 73 nouveaux villages sont créés. La population rurale européenne passe de 48.000 à 86.000 personnes. Ce qu'il faut retenir, c'est que la politique vis à vis des capitalistes qui mérite d'être soulignée : de 1852 à 1859, 51 sociétés obtiennent 50.000 hectares. Entre 1860 et 1871, cette politique est largement étendue et la gratuité des concessions est supprimée au profit des ventes à prix fixe. Au début, la politique suivie a été en faveur de la colonisation par une paysannerie parcellaire.

La politique agricole adoptée vise aussi à spécialiser l'Algérie dans des cultures adaptés à son climat et pour lesquelles sa compétence distinctive est prouvée. A partir de 1875 la culture des céréales, en superficie, tenait la première place, avec une surface emblavée de 2 800 000 hectares. Les récoltes, toutes céréales réunies sont de 20 millions de quintaux en 1875, environ 24 millions de quintaux en 1913 et 25 en 1939. A cette époque l'orge tient la tête de la production céréalière, la seconde vient au blé dur suit le blé tendre, l'avoine, à peu près absent en 1870, compte pour un million de quintaux en 1900. Aussi, entre 1870 et 1904, on ne note pas d'amélioration dans l'évolution du rendement des céréales : chez les Européens la moyenne dépasse à peine 8 quintaux à l'hectare et chez les indigènes elle est autour de 5.5 quintaux. Le développement de la culture des agrumes constitue un fait relativement récent à l'époque. Le premier recensement effectué après l'arrivée des Français n'accusait que 170 hectares d'orangeries. L'année 1850 marque une

première étape dans l'histoire des agrumes. C'est en cette année que la France reçut les premières expéditions d'oranges d'Algérie. Dix ans plus tard, la province d'Alger, expédiait, à elle seule, 1300 quintaux en 1913, 100 000 quintaux et quinze ans après, en 1928, ces chiffres sont portés à 220 000 quintaux. En 1961 l'Algérie a exporté près d'un million de tonnes d'agrumes, pour parvenir en 2003 à une exportation zéro. Le fait le plus remarquable dans le développement de l'économie algérienne à cette époque est la création du vignoble, de 100 69 hectares en 1872, la superficie viticole atteindra 139.028 hectares en 1900, donnant une production de 5 millions et demi d'hectolitres et une exportation de 4.800.000 hl. La culture des céréales, de la vigne, des agrumes et de l'olivier est particulièrement encouragée auprès des colons par la mise en œuvre de politiques de crédit directement soutenues par l'Etat. C'est l'Etat qui fut le principal fournisseur de capitaux en invitant la Banque à prêter un large concours à l'agriculture. D'autres établissements financiers intervenaient également : le «Crédit Lyonnais» ouvrait une agence à Alger, en 1878, puis une autre à Oran, en 1877, la «société Générale Algérienne» avait cédé la place à la «Compagnie Algérienne» prévoyant de pratiquer non seulement le crédit industriel mais aussi le crédit agricole, en 1880 le «Crédit Foncier de France» avait été remplacé par le «Crédit Foncier et Agricole d'Alger» le prêtant aux ruraux sur l'hypothèque. Ce sont les principales institutions que l'Etat a encouragé à prêter un large concours à l'agriculture. C'est cette politique qui a permis à l'Algérie d'être le premier exportateur mondial vers toutes les régions du monde. En matière de l'hydraulique agricole, le gouvernement s'est assuré la construction d'un certain nombre de barrages- réservoirs. Commencées sous le Second Empire, les réalisations se poursuivent sous la troisième République, et à la fin du 19^{ème} siècle, en voici la liste :

Barrage du Tlétat : 1860, Barrage du Hamiz : 1869, Barrage de l'Habra : 1865, Barrage de la Mina : 1866, Barrage d'Orléanville : 1868, Barrage de l'Oued Fergoug : 1865 – 1871, Barrage de la Djiouioua : 1877, Barrage de l'oued Majour : 1879 et Barrage de Meurad : 1960.

Donc en matière de l'hydraulique, en 19 ans (de 1860 à 1879), le gouvernement s'est assuré la construction de neuf (09) barrages pour une population de 2 million et demi d'habitants et onze (11) barrages en 18 ans (de 1932 à 1950). L'Algérie indépendante a pu assurer jusqu'à aujourd'hui (de 1962 à 2003) trente sept (37) barrages pour une population de 32 millions d'habitants.

1.3.1.2. Politique Industrielle

A l'époque coloniale, toute l'industrie est embryonnaire. La politique industrielle de la colonisation est orientée principalement sur les industries extractives (minerai de fer, phosphate, alfa, liège...) par le biais des concessions accordées par l'Etat. A la fin du 19^{ème} siècle, l'essentiel de la production de minerai de fer vient de la région de Beni Saf et le total s'établit à environ 5 00 000 tonnes. De tous temps, la production n'étant pas destinée à une sidérurgie locale, a été tributaire des débouchés extérieurs comme le montre le parallélisme entre les

fluctuations des prix et des exportations. Malgré l'excellente situation du marché mondial après 1919, les fluctuations de la production ne manquèrent pas entre 1919 et 1929. La zone phosphatée de la région de Tébessa a été découverte en 1885 – 1886 ; l'exploitation commencée en 1893 dépasse les 100.000 tonnes au début du XX^e siècle. Les autres industries ne comptent guère comme les produits de cueillette (tabac, alfa, liège). Pour le tabac, les exportations ont joué un rôle prédominant dans le développement des plantations en Algérie. Pour l'alfa, le développement de sa production a suivi l'accroissement des exportations, destinées à 85% à l'Angleterre, premier fabricant mondial de papier d'alfa. Pour le liège, la concurrence dans ce secteur (Espagne, Portugal et Maroc) qui détermine la production et les exportations de ce produit. D'une manière générale, en 1929 par exemple, la structure des principales exportations agro-minières se présente ainsi : Vins : 9,9 milliards soit 34%, Céréales : 3,1 milliards soit 10,7%, Phosphates et fer : 1.541 milliards soit 5,4%. A cette date, on constate que les produits : vins, céréales, phosphates et fer assurent à eux quatre la moitié des exportations. Des exportations d'Algérie, la France reçoit 80% et fournit 80% de ses importations, structure par excellence du commerce extérieur colonial et exploiteur. Pour l'artisanat, on l'a vu, était déjà en stagnation au moment de la colonisation. Une mesure directe de destruction de l'artisanat a été prise en 1868 avec la promulgation d'une loi qui supprime les corporations. Et dès 1945, on avait décidé d'implanter en Algérie les industries indispensables. C'est le plan d'industrialisation. Selon X.Yacono (1993) en 1948 était créé le «Bureau de recherches minières en Algérie» (B.R.M.A.) qui obtenait des résultats intéressants dans le Sud-Oranais et le Sahara (possibilité d'exploitation de cuivre, de plomb, de potasse, de sel et surtout de manganèse et de fer). En 1952, était créé le «Bureau d'organisation des ensembles industriels africains» (B.I.A) qui devait entreprendre aux confins de l'Algérie et du Maroc d'une base stratégique essentielle pour l'Afrique du Nord : La «Zone d'Organisation Industrielle Africaine n° 1», (Z.O.I.A.1).

1.3.1.3. Politique en Matière d'Infrastructure

La politique coloniale en matière d'infrastructure concerne essentiellement les moyens de communication : les routes nationales dont la longueur est passée de 1700 km de 1870 à 2900 en 1900. A l'époque, l'Algérie possédait 0,6 m de route nationale par habitant contre ,98 m en France. Les chemins de fer, en 1871, la seule voie ferrée mise en exploitation était la ligne Alger – Oran qui sera suivie par celle de Constantine à Philippeville (Skikda). La loi du 18 juillet 1879 ou « plan Freycinet » va permettre à l'Algérie de disposer de 2766 Km de chemins de fer en 1892. Les ports furent également l'objet de travaux. L'aménagement et l'agrandissement des principaux ports (Alger, Oran, Bône et Philippeville). Des écoles dites maures – françaises puis arabes – françaises étaient lancées à Alger ; 18 en 1865 ont été créées, par la suite, dans les autres villes d'Algérie.

Le taux de scolarisation de la population algérienne qui était de 3,8% en 1908 ne passe qu'à 4,5% en 1920 et 6% en 1930. C'est à dire que l'école française reste

ignorée par la très grande majorité des enfants algériens. Selon A. Benachenhou (1978), le total des investissements publics effectués en Algérie pendant la période 1830 -1900 se serait élevé à 601 millions de francs or soit 103 milliards de francs 1950. Ce montant se décompose ainsi : Hydraulique et colonisation 26 milliards, communications 69 milliards et bâtiments civils 6 milliards.

1.3.1.4. Politiques Sociales

Les politiques sociales mises en œuvre en Algérie répondent d'abord aux objectifs de la colonisation qui voudrait que ces politiques soient harmonisées avec celles qui sont en vigueur en métropole. L'on peut discerner une ligne générale, une grande tendance sur laquelle les différents gouvernements ne sont jamais revenus : l'Algérie a toujours été une entité à part. Pourquoi ce traitement à part ? ceci est simple. On décide l'implantation d'une population européenne, qu'on encourage la venue de colons, non pas seulement pour administrer ou commercer, mais tout d'abord et avant tout pour cultiver le sol. Or cette population européenne exige d'être administrée selon les mêmes principes que ceux qui régissent l'administration de la France. Mais en fait, la politique française à l'égard de l'Algérie n'est pas d'une pièce, notamment parce que l'Algérie est composée de deux populations tout à fait distinctes dans leurs traditions, dans leurs mœurs, dans leurs langages. Certes l'idée générale est une assimilation qui se veut totale : il s'agit d'assimiler les Algériens musulmans sur les plans administratif, économique, juridique, social et politique, alors même que dans la Convention de capitulation du 5 juillet 1830, la France a promis de respecter la religion musulmane et le statut personnel qui en découle, mais cette politique d'assimilation totale se heurte à la volonté de l'élément européen de conserver un statut privilégié. La déclaration de 1789 considère les libertés comme des droits de l'homme et du citoyen. Mais en Algérie, à compter du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et jusqu'à la loi du 7 mai 1946, vivent des citoyens et des sujets français. Si les citoyens jouissent de ces droits naturels, en revanche la qualité de sujet conduit les autorités françaises à n'accorder aux musulmans que des droits toujours révocables. C'est le statut organique du 20 septembre 1947 qui en son article 2 proclame que «tous les ressortissants de nationalité française des départements d'Algérie jouissent de toutes les libertés démocratiques». Mais la révolution française proclamait, en même temps que la liberté, l'égalité des individus pour réagir contre la hiérarchie sociale de la société de l'ancien régime : «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits» (article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme). Cette même déclaration affirmait l'égalité devant la loi et la justice (article 6), l'égalité admissibilité aux emplois publics (article 6) et l'égalité devant l'impôt (article 13). C'est cette conception théorique de l'égalité qui impose et fonde l'attitude des autorités françaises, sous la pression de la population européenne, à l'égard des autochtones algériens. Le sénatus-consulte du 15 juillet 1865 établit la distinction citoyen et sujet sur la base d'un égalitarisme absolu : les Algériens musulmans ne pourront devenir citoyens qu'en abandonnant leur statut personnel, parce que l'égalité devant la loi ne peut pas s'accommoder de la polygamie, l'inégalité

successorale posées par le Coran. L'égalité devant la loi ne peut jouer qu'en faveur des citoyens. Au nom de cette distinction, de cette discrimination entre citoyens et sujets, les autorités établissent l'inégalité en matière d'impôts, de justice pénale, de service militaire, d'accès à la fonction publique, de rémunération dans les emplois publics. A cela s'ajoute la liberté d'enseignement qui resta extrêmement restreinte pour les écoles privées musulmanes de 1944 à 1962, parce qu'elle aurait permis à la population musulmane d'échapper à l'assimilation culturelle que voulaient les autorités françaises.

Réunion, circulation, presse, enseignement étaient des moyens par lesquels la population algérienne pouvaient renforcer sa cohésion en face de la puissance coloniale et de la population européenne d'Algérie. C'est pourquoi la France refusa d'accorder des libertés tout au long du 19^{ème} siècle. Elle reconnut en 1914 la liberté de circulation à l'intérieur de l'Algérie et vers la France en raison des besoins du commerce et de l'industrie, mais jamais elle n'accorda la liberté de circulation vers les pays musulmans. Les libertés de réunion, de presse et d'enseignement, reconnues en 1944 sous la pression des circonstances et du besoin de troupes musulmanes pour libérer la France, solennellement affirmées par la loi du 20 septembre 1947, furent supprimées en fait dès 1948 avant de l'être en droit en 1955 et 1956 à la suite de la guerre d'indépendance déclenchée le 1^{er} novembre 1954.

1.4. Résultats de la Période

Avant l'arrivée des français, l'Algérie était faible. L'État ne constitue pas une entité homogène ayant des fondements solides parce qu'ils n'existait pas de nation algérienne au sens moderne, pas d'esprit national susceptible de surmonter, en cas de crise, les clivages tribaux et sociaux. C'est avec l'émergence de l'émir Abdelkader que cette apparente léthargie a été secoué et qu'est apparue, les sentiments enfouis dans l'inconscient du Peuple et de la Nation. Un territoire qui reste sous le contrôle étatique, mais où les tribus se gouvernent seules et où les populations échappent complètement au pouvoir. Dans ces conditions, l'idée d'unité nationale était inconcevable. La régence souffrait également d'énormes handicaps : l'absence de moyens de communication, de ports aménagés, de système routier... L'économie en général conserve un retard certain. Ni les techniques de production, ni les mécanismes des échanges ne favorisent une homogénéisation effective. La colorisation s'imposait autant pour des considérations géostratégiques qu'économiques.

Durant la période d'occupation, les rapports entre l'Algérie et la métropole ont obéi au schéma colonial classique à savoir exploitation économique, contrôle politique et domination culturelle. Les caractéristiques du développement économique, politique et social durant cette période ont donc abouti à des résultats en faveur de la France. Il est essentiel de noter aussi que cette période a incontestablement apporté un changement à la base matérielle des activités économiques de l'Algérie. Le commerce extérieur algérien peut se ramener à celle de la grande loi douanière du 17 juillet 1867 et de ses conséquences. La métropole fait les trois quarts du commerce extérieur de l'Algérie contre moins de 7% pour

les autres pays de l'Union française et le reste du monde. La nature des produits, à l'importations dominant les produits industriels, les pétroles et quelques produits alimentaires (café, sucre, huile, lait, fromages.....); aux exportations, surtout le vin et les produits du sous-sol, un tiers pour le fer. Le volume du commerce extérieur de l'Algérie en 1954 s'élève à plus de 6 millions de tonnes, et l'investissement a triplé de 1950 à 1962 avec le plan de Constantine. Ce qui est essentiel à noter ici, c'est la forte croissance de la part de l'investissement réalisé dans le secteur pétrolier. Les investissements dans ce secteur passe de 130/1720 en 1954 soit 8% à 1230/46660 soit 27% en 1961. Ces investissements dans le secteur pétrolier sont dans leur totalité financés sur ressources françaises ou sur autofinancement des entreprises. En 1961 par exemple sur 1230 d'investissements pétroliers 920 sont financés sur ressources propres tirés de la vente du pétrole lui-même, 140 sur ressources publiques françaises et 90 sur ressources privées françaises (A. Benachenhou, 1978). Les statistiques globales nous indiquent une forte croissance de la PIB entre 1950 et 1962. Une analyse sectorielle s'avère indispensable.

1.4.1. Agriculture

Une remarque initiale s'impose lorsqu'on examine les résultats de l'agriculture, quelle que soit la période envisagée, de 1830 à 1962, on constate que c'est le secteur exportateur qui constitue le secteur leader. Céréales, vins, agrumes ont constitué les spéculations coloniales, exportées pour augmenter la productivité. Mais du point de vue de la population musulmane, l'expérience coloniale a eu le double inconvénient de ne pas satisfaire leurs besoins fondamentaux, et aussi de limiter leur productivité puisque une population importante d'entre eux ne trouvaient pas de travail. Il est essentiel de noter que la situation de la population agricole était incontestablement précaire et voici ce qu'en disait le maire d'Orléansville, capitale régionale des plaines centrales de Chéelif, en mars 1898.

«Après le paiement de l'impôt et du loyer, que peut-il rester au cultivateur indigène même dans les bonnes années.» (X. Yacono, 1993)

Il faut noter aussi que la grosse masse de la population indigène était constituée par les fellahs et les khammès. Les petits et moyens propriétaires constituaient, en 1930, la classe la plus importante environ 54% de la population agricole dont 30% de Khammès. Pour ce qui est des niveaux de production, il faut noter que les céréales représentent la première place dont la récolte est irrégulière : très bonne en 1939, mauvaise en 1940 (de 10 à 11 millions de quintaux au total), bonne en 1941 (22 millions de quintaux), médiocre en 1942 (12 millions de quintaux). Pour l'année 1964, le niveau de production a atteint plus de 26 millions de quintaux. Entre 1920 et 1934, le vignoble connaît une importante extension. La production est passée de 7 millions en 1921 à plus de 16 millions d'hectolitres en 1934, et de plus de 18 millions pour la période 1931-1935 à 15 millions d'hectolitres pour la période 1956-1960. la régression dans la viticulture résulte d'une régression de la superficie qui passe de 399.447 hectares en 1934 à 350.000 hectares en 1960. le cheptel ovin est passé de plus de 8 millions de têtes pour la période 1911-1915 à 6

millions de têtes pour la période 1926-1930, il y a eu croissance puis régression. Une des conséquences les plus fâcheuses de la colonisation fut le recul de l'élevage. Le troupeau d'ovins qui dépassait 10 millions de têtes en 1887 pour 2 millions et demi d'habitants est à 8 millions en 1900 avec 4 millions de chèvres, 178.000 chevaux et 132.000 mulets. Cette chute est dû essentiellement de l'impossibilité de constituer des réserves de fourrage, des points d'eau non entretenus etc.

L'apparition des nouveaux secteurs, il s'agit essentiellement des cultures intensives maraîchères, fruitières ou industrielles. La culture des primeurs se développe pendant la période : pomme de terre, artichauts, tomates et carottes voient leur niveau de production augmenter. Pour la pomme de terre, la production moyenne qui était de 401.000 quintaux entre 1916 et 1920 passe à 617.000 entre 1921 et 1926 et 819.000 entre 1926 et 1930. Aujourd'hui avec ses 32 millions d'habitant sa production de pomme de terre n'atteint pas ce volume. Dans les grands périmètres d'irrigation, c'est la culture extensive qui domine ; en 1940 nous avons les pourcentages suivants : céréales 51%, viticulture 14%, cultures maraîchères 13%, arboriculture 13% et fourrages 7%. Par contre, l'augmentation d'emploi obtenue dans les périmètres a été extrêmement faible étant donné la place occupé par la céréaliculture mécanisée. Vu la situation sociale de la population agricole indigène, des efforts ont été portés sur l'agriculture traditionnelle, d'où la politique du paysannat. Le Beau, gouverneur, créa le «Service de l'économie sociale» et lança la formule «paysannat indigène». Le but était d'améliorer la vie économique des fellahs en mettant à leur disposition des moyens de production modernes. Ce qui entraîna la création des «Secteurs d'amélioration rurale» (S.A.R) rattachés aux «Société agricole de prévoyance» (S.A.P) pour améliorer la production des terres détenues par les particuliers. A la fin de 1954 on comptait : 133 S.A.R de culture (81 de céréaliculture, 46 d'arboriculture, 6 d'oasiens) intéressant 201.000 fellahs; dans le Sud : 67 S.A.R d'élevage, sur lesquels vivaient 103.000 pasteurs et dont le but était d'assurer la production du cheptel contre les grands fléaux et d'améliorer la quantité et le rendement des troupeaux. Au total, les résultats n'étaient pas réjouissants et, élevage exclu, on estimait que la production agricole avait augmenté d'environ 20% par rapport à la période 1934-1938.

Pour ce qui est de la pêche, malgré l'étendue des côtes, la pêche n'avait toujours été qu'une activité secondaire. L'Algérie ne ramenait, vers 1930 que 20 à 21.000 tonnes de poissons. Elle est aujourd'hui en 2002 de 200.000 tonnes.

1.4.2. Industrie et Mines

Dans la Régence la vie industrielle est insignifiante que ce soit dans les tribus ou dans les villes. Dans les tribus, comme nous avons déjà vu, c'est une industrie à l'outillage rudimentaire et qui doit subvenir aux besoins d'une économie agricole (mouture du grain, préparation des figues, des raisins secs, du tabac) ou textiles (fabrication de haïk, burnous, tapis, couvertures). Alger comptait de nombreux artisans dans le tissage (laine, soie, broderie), le travail du cuir (sandales, centurons bourses), la fabrication de quelques tapis, de pipes en terre et de poteries ainsi que

bracelets en bronze. L'industrie des métaux précieux était aux mains des Juifs. A côté d'Alger, deux seules villes présentaient une activité industrielle notable, Constantine et Tlemcen. Constantine avec ses nombreux ateliers d'artisans employant chacun trois à cinq personnes, les Musulmans détenant les industries du tissage, du cuir, du bois, de la vannerie, de la quincaillerie et de la droguerie tandis que les Juifs étaient tailleurs ou orfèvres. Tlemcen apparaissait comme un centre important pour la laine, couvertures et ceintures rouges et aussi un entrepôt de marchandises marocaines. On peut dire que la vie industrielle dans la Régence d'Alger était réduite et n'avait pu engendrer qu'une petite classe d'artisans, qui a souffert de la concurrence des produits européens. Cette situation s'est aggravée avec la mesure de destruction de l'artisanat qui a été prise en 1868 avec la promulgation d'une loi qui supprime les corporations des villes. A Constantine par exemple, la corporation des tanneurs comprenait 300 établissements en 1840, on ne trouve que 6 tanneries en 1912. A Tlemcen on comptait 500 métiers à tisser en 1849 il n'en restait que 106 en 1918. On peut dire que toute l'industrie est embryonnaire. Les industries extractives en sont à leurs débuts. A la fin du 19^e siècle, l'essentiel de la production de minerai de fer vient de la région de Beni Saf (à l'Ouest d'Oran) et le total de la production s'élève à environ 500.000 tonnes. La zone phosphatée de la région de Tébessa a été découverte en 1885-1886. L'exploitation commencée en 1893 dépasse les 100.000 tonnes au début de 20^e siècle. Les phosphates constituaient la principale ressource minière. L'Algérie produisait 900.000 tonnes en 1926. Le fer était la seconde richesse minière. L'Algérie produisait 2.165.000 tonnes de minerai en 1929. Les gisements principaux étaient ceux de la région de Tébessa, mines de l'Ouenza et Bou khadra qu'une voie ferrée reliait au port de Bône, suivis par les mines de tell oranais et des gisements secondaires dans les régions de Miliana (Zaccar), du Chélif (Rouina), de la Kabylie des Babors (surtout Timezrit). On peut dire que l'industrie était encore peu développée, en 1939, on avait les mines, qui occupent environ 70.000 ouvriers et totalisent un chiffre d'affaires de 2 milliards contre 7 milliards de la production agricole. Des projets de quelques sociétés métropolitaines qui songèrent à créer d'importantes usines en Algérie mais tout fut interrompu par les événements du 8 novembre 1942. Dès 1945, après la deuxième guerre mondiale, le gouvernement français a décidé d'implanter en Algérie les industries indispensables. C'est le plan de Constantine, appelé plan d'industrialisation, constitué d'une série d'usines agréées par le gouvernement général avec des avantages fiscaux ou financiers. Dans ce cadre 164 agréments ont été accordés entre 1946 et 1954 représentant un investissement de 20 milliards de capitaux privés. Ainsi que la création en 1948 du «Bureau des recherches minières de l'Algérie» (B.R.M.A), et en 1952 du «Bureau d'organisation des ensembles industriels africains» (B.I.A) pour la mise en valeur d'une base stratégique essentielle pour l'Afrique du Nord. Dans l'industrie, les études réalisées par A. Benachenhou (1972) montrent l'évolution industrielle (y compris BTP) est passée de 1 milliard 700 millions de nouveaux francs (de 1959) entre 1950 et 1954 à 2 milliards 50 millions soit une augmentation de 4% par an. Quand à l'évolution du secteur des services il est passée de 2

milliards 700 millions à 3 milliards 400 millions soit une progression de 4,5 %. Il est utile de noter que de 1950 à 1954, pour la plupart des secteurs, la croissance est extrêmement lente, une régression, même pour les textiles, et une progression importante du secteur des services.

Pour les produits chimiques, la valeur ajoutée est passée de 3,6 milliards de francs courants à 7,8 milliards entre 1954 et 1958, et pour les industries alimentaires, la valeur ajoutée est passée de 32,2 milliards de francs à 48,3 milliards entre 1954 et 1958. Les industries chimiques alimentaires et le secteur des services sont en forte croissance, par contre ceux du textiles et de la chaussure sont en stagnation pour la période 1954-1958. Au sein du secteur industriel lui-même, il est essentiel de signaler que 40% de la production (BTP et industries extractives) dépendent des débouchés extérieurs ou des dépenses de l'État. La situation n'a pas changé par rapport à 1948. Si la production ne connaît pas une croissance importante, c'est que l'investissement lui-même stagne de 1945 à 1954. En 1954 par exemple sur la totalité des investissements 53,3% ont été consacrés au bâtiment et aux travaux publics, 43,3% à l'outillage et 3,4% pour les végétaux et animaux vivants. Pour la période 1901 à 1948, le total des investissements civils publics se monte à 490 milliards de francs (de 1950). Les dépenses économiques concernent surtout les voies de communication (routes, ports, aérodromes, chemins de fer), Les PTT et la construction de barrages.

En matière de commerce extérieur, la prépondérance de la métropole qui fait les trois quarts du commerce extérieur de l'Algérie contre moins de 7 % pour les autres pays de l'Union française. De 1937 à 1942 la balance commerciale avait été favorable à l'Algérie ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette situation cesse de l'être avec un déficit croissant qui atteint 78 milliards de francs en 1954 contre 900 millions en moyenne annuelle pour la décennie 1921-1930. Même si pour les produits agricoles la concurrence est sévère ; U.S.A., Espagne, Liban, Israël pour les agrumes, la Tunisie et la Grèce pour l'huile d'olive, et le Maroc pour les primeurs, les exportations Algériennes d'agrumes ont évolué d'une manière significative, en valeur, de 7,69 milliards de francs (soit de 7% des exportations agricoles) en 1954 à 26,58 milliards (soit 21%) en 1963. Les exportations de vin (qui représentent plus de 90% de la production) ont enregistré, en valeur, une progression importante, de 56,91 milliards de francs en 1956 (soit 48,79% des exportations agricoles) à 115,20 milliards en 1962 (soit 70,61%). Pour le pétrole, à mesure du développement des exploitations algériennes, le marché français devient de plus en plus tributaire du brut algérien; sa part passe de 2,6% en 1959, à 30,4% en 1961 et 32,3% en 1962. Par ailleurs, les produits algériens apparaissent même en Amérique du Sud et en Asie, en quantité modeste.

1.4.3. Résultats Sociaux

La population Algérienne avoisinant les dix millions dans les dernières années de l'occupation, elle a presque quadruplé en un siècle. La croissance était de 250.000 par an. De 1936 à 1948, la population musulmane en âge de travailler a augmenté de 9% et la population active non agricole s'est accrue de 19%. Les

conséquences de la mécanisation se font sentir de plus en plus. Un bulldozer peut remplacer 500 manœuvres et qu'une moissonneuse-batteuse peut faire avec cinq hommes le travail d'une centaine. Le personnel des chemins de fer qui comprenait, en 1938, 19000 titulaires était ramené à 14.000 à la fin 1954. Dans les ponts et chaussées 50 % du personnel utilisé à la construction des fossés de route a été licencié par suite de l'utilisation d'un matériel mécanisé. L'emploi systématique de la machine apparaît comme un danger social. Entre 1954 et 1960, 224.000 emplois ont été créés dans les villes dont plus de la moitié dans l'administration alors que pendant la même période 420.000 jeunes algériens arrivent sur le marché. En 1954, le commerce, le BTP et les services fournissent 170.000 emplois soit 50 % de l'emploi non agricole. En 1959, les Algériens travaillant dans l'administration forme 5,2% de la catégorie A, 11,8% de la catégorie B, 19,4% de la catégorie C et 53,7% de la catégorie D. Les cadres de l'administration sont à 95% d'origine européenne. Dans les secteurs industriel et commercial, la situation est identique 92,7% des cadres des entreprises sont européens. La stagnation de l'emploi permanent est accompagnée jusqu'en 1954 d'une croissance de l'emploi saisonnier ; en 1954 par exemple 25% des salariés agricoles travaillent moins de 45 jours par an, 50% moins de 100 jours et 75% moins de 290 jours par an. En 1950, 4599 exploitations européennes soit 20% d'entre-elles n'emploient que la main-d'œuvre temporaire. En 1954, la population masculine active du secteur agricole compte 1.850.000 Algériens dont 800.000 sous-employés ou non-employés. Les statistiques globales révèlent une progression extrêmement faible de l'évolution de l'emploi dans le secteur de l'industrie et même une régression dans d'autres secteurs comme les chemins de fer, les mines etc.

En terme de salaire, A. Benachenhou note que depuis 1950, la liberté totale règne en matière de fixation du salaire. Il y a très peu de conventions collectives de salaires, et le SMIG s'est transformé systématiquement en salaire normal. L'indice des prix de détail à Alger passe de 100 en 1949 à 182,6 en 1959. Celui du SMIG passe de 100 en 1949 à 124,1 en 1960. Il y a donc une régression du pouvoir d'achat. Le salaire horaire des ouvriers de la métallurgie algéroise par exemple leur permet d'obtenir :

<i>Produits</i>	en 1939	en 1954
Pain	2 Kg 660	2 Kg 050
Bœuf	0 Kg 360	0 Kg 160
huile	1 Lt 370	0 Lt 150
café	0 Kg 520	0Kg 160

A cette dégradation du pouvoir d'achat s'ajoute une dégradation des conditions de vie : En 1954, 30% de la population du Grand Alger vit dans les bidonvilles soit 86.500 habitants sur 293.470 Algériens. En 1942, cette ville comptait 16 bidonvilles et 5000 personnes. Leur chiffre passe à 58 en 1947, 90 en 1952 et 164 en 1954 avec 86.500 habitants. Dans le domaine de l'éducation ; selon F.Colonna les Algériens forment 7,2% des effectifs du secondaire en 1937-1938 alors qu'ils représentent 85% de la population totale. En 1940, il y a 89 étudiants Algériens à l'université d'Alger et seulement 518 sur les 5000 en 1954. D'une manière

générale, les étudiants Algériens s'orientent vers des études conduisant à des professions libérales exclusivement : en 1954, par exemple, sur 518 étudiants à l'université d'Alger, 179 sont inscrits en droit, 165 en Lettres et 66 en Médecine et seulement 118 en sciences. Même les écoles supérieures techniques en Algérie sont pratiquement fermées aux Algériens: l'École Nationale d'Agriculture comprend 120 étudiants en 1953 tous Européens et les trois écoles nationales supérieures (technique, commerce, industrie) comportent 355 étudiants en 1953 dont seulement 9 Algériens. D'un autre côté, les échanges intérieurs se sont développées d'une manière significative entre 1938 et 1954. Sur les chemins de fer, le nombre de voyageurs au kilomètre est passé de 560 à 802 millions et le poids des marchandises en milliers de tonnes, de 900.000 à 1.200.000. Le parc des voitures automobiles a été multiplié par 4 pour les voitures de tourisme et par 7 pour les véhicules utilitaires. On compte 800 bureaux de poste au lieu de 680, 74.000 abonnés au téléphone au lieu de 33.000 (avec un réseau de 90.000 Km contre 47.000 en 1935). Le nombre des salariés contrôlés par la caisse des allocations familiales des Travaux Publics et des Bâtiments est passé de 76.000 en 1946 à 90.000 en 1949 et à 152.000 en 1952.

Conclusion

On peut dire en conclusion que l'évolution économique en Algérie a généré deux sociétés contradictoires. Une société moderne qui englobe toute la population non musulmane (plus d'un million d'individus) et une société traditionnelle qui veut dire qu'elle ne s'est pas développée, vivant en économie fermée. Cette société englobe cinq millions d'individus en comptant les familles des petits fellahs, des khammès et les tribus des hautes plaines steppiques, vouées plus spécialement à l'élevage. Cette société se caractérise par un faible niveau de vie, lié à sa faible productivité s'expliquant par la pauvreté de ses moyens de demeures ce qu'ils étaient en 1830. Du point de vue des Algériens, la colonisation a eu le double inconvénient de ne pas satisfaire leurs besoins fondamentaux, mais de limiter leur productivité puisque beaucoup d'entre eux ne trouvaient pas d'emplois. Dans ce sens, il faut noter, par exemple, que la consommation d'énergie par habitant était moins du dixième de celle enregistrée dans la métropole, que le revenu annuel moyen de l'Algérien équivalait à moins du quart de celui du Français ; ou encore l'absence d'allocation de chômage en Algérie, le champ d'application très réduit des allocations familiales etc.

Sur le plan Politique, ce qui caractérise la période coloniale de 1830 à 1962, c'est la durée des régimes exceptionnels de 1830 à 1962 : état de guerre, état de siège pendant lesquels les libertés publiques sont ou suspendues ou restreintes contre lesquelles protesteront sans cesse à compter de 1925 les mouvements et partis politiques nationalistes musulmans. Pour illustrer l'absence de libertés publiques des Algériens, on peut citer le régime des libertés publiques que réclamait, en 1975, l'émir Khaled : liberté de réunion, liberté de circulation, liberté d'enseignement et liberté de presse. Face à cet héritage colonial, qu'elle va être la

stratégie nationale dans le domaine du développement économique et social des décideurs de l'Algérie indépendante?

Références Bibliographiques

- Abderrahmane M.El-Djillali (1995).** "L'Histoire Générale de l'Algérie", 3^{ème} Édition, *Office des Publications Universitaires (OPU)*, Alger.
- Ageron C.R. (1981).** "Histoire de l'Algérie contemporaine, II, de 1871 à 1954", *PUF*, Paris.
- Benachenhou, A. (1978).** "Formation du Sous-développement en Algérie," Édition *OPU*, Alger.
- Bontems, C. (1976).** "Manuel des Institutions algériennes, la domination turque et le régime militaire, 1518-1870", *Éditions Cujas*, Paris :
- Bontems C. (2001).** " Esquisse de l'État", *Éditions Bouchène*, Alger.
- Chevalier C. (1986).** "Les Trente Premières Années de l'État d'Alger 1510-1514", *OPU*, Alger.
- Collot, C. (1985).** "Les Institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)", Édition *OPU*, Alger.
- Djender M. (1968).** "Introduction à l'Histoire de l'Algérie", *SNED*, Alger.
- Durosselle, J.B. (1983).** "La politique étrangère de la France, 1932-1939", *Éditions CNRS*, Paris .
- Gaid M. (1972).** "Aguellido et Romaine en Berbère", *SNED*, Alger.
- Gauthier E.F. (1964).** "Le Passé de l'Afrique du Nord", *Éditions Nouvelles*, Paris.
- Harbi, M.(1991).** "Le FLN Mirage et Réalité", Édition *ENAL*, Alger.
- Julien C.A. (1994).** "Histoire de l'Algérie", *Éditions Payot*, Paris.
- Kaddache, M.(1998).** "L'Algérie des Algériens", *Éditions Rocher Noir*, Alger.
- Kaddache M. (1991).** "L'Algérie durant la période Ottomane", *OPU*, Alger.
- Kuran E. (1974).** "La Politique Ottomane face à l'Occupation Française de l'Algérie : 1827-1847", 2^{ème} Édition, Tunis.
- Lacheraf, M. (1965).** " L'Algérie Nation et Société", *Éditions Maspero*, Cahiers libres 71-72, Paris .
- Laroui, A. (1975).** "Histoire du Maghreb", 2 tomes, Paris.
- Lavissee Ernest Centenaire.** "De la Société Historique Algériennes : 1856-1956".
- Medjaoui A. (2000).** "Ce Pays est le Nôtre", *Casbah Édition*, Alger.
- Merad, A. (1967).** "Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940, *Éditions Mouton et Cie*, Paris.
- Mezali H. (2000).** "Alger Trente-Deux Siècles d'Histoire", *ENAG*, Alger.
- Moneta, J.** "Le P.C.F. et la question coloniale", *Éditions Maspero* , Paris.
- Musée Central de l'Algérie,** "Mémoire de l'Algérie".
- Rémond, R. (1974).** "Introduction à l'histoire de notre temps", *Éditions Points*.
- Siran, E. (1976).** "Communisme et nationalisme en Algérie 1920-1962", *Éditions, Press de la fondation des sciences politiques*, Paris.
- Stora, B. (1991).** "Histoire de l'Algérie coloniale", *Éditions la découverte*, Paris.
- Yacono, X. (1993).** "Histoire de l'Algérie de la fin de la régence turque à l'insurrection de 1954", *Éditions de l'Atlanthrope*, Paris.